

**Heures non attribuées en Première S :
La DGER persiste ! Les DRAAF s'obstinent !
Le SNETAP-FSU ne désarme pas !**

Rentrée 2011

La DGER, dans sa note de service relative à la mise en place des classes de Première S dans l'enseignement agricole public parue en plein été, persiste dans son refus d'accorder aux élèves la totalité des heures de cours à effectifs réduits auxquelles ils ont droit (soit 9h par classe) !

Si le SNETAP-FSU a déjà fortement fait évoluer l'écriture de cette note de service, il ne peut se satisfaire de cette formulation qui maintient la condition d'effectifs pour l'attribution de la totalité de ces heures dûes :

«Cependant, il sera attribué 2 heures par semaine en première et en terminale S, par division dont l'effectif est compris entre 17 et 24 élèves.

L'enveloppe horaire peut être abondée par le DRAAF, quel que soit l'effectif de la division, en fonction des spécificités pédagogiques de chaque établissement. » (Extrait de la note de service du 11 juillet 2011)

Si la note de service laisse la possibilité aux DRAAF d'abonder l'enveloppe, nous savons déjà qu'ils n'auront pas les moyens de DGH pour les financer, sauf à pénaliser d'autres filières voire d'autres établissements.

Le SNETAP-FSU exige que l'ensemble des élèves de Première S dans l'enseignement agricole public disposent de ce volume horaire sans condition d'effectifs en parité avec les élèves de l'Éducation Nationale conformément à l'arrêté cosigné par les ministres de l'Éducation Nationale et de l'Agriculture¹.

Face à l'obstination de l'administration, le SNETAP-FSU appelle tous les personnels et sections des lycées proposant une filière S à se mobiliser dès maintenant et à tous les niveaux :

- **au niveau local**, dès les réunions de pré-rentrées, pour que les équipes pédagogiques, qui organisent l'année scolaire en construisant leurs rubans, établissent aussi un projet sur la base des heures légales sans tenir compte de la décision de la DGER, projet à faire valoir auprès de l'autorité académique et à l'appui des échanges à venir sur le sujet avec les parents d'élèves... Il faut en effet profiter de la présence des parents, le jour de la rentrée pour les informer et leur faire signer la pétition (document joint) !
- **au niveau local**, en adressant des courriers à l'autorité académique exigeant l'abondement des heures au nom de la reconnaissance des spécificités de l'enseignement agricole public ; en faisant voter des motions (document joint) par les conseils d'administration des EPL de rentrée exigeant l'attribution de ces heures non affectées sans condition de seuil, avec le soutien des parents d'élèves et des professionnels...
- **au niveau régional**, en dénonçant cette décision inique dans les CTPR de début d'année ; l'autorité académique doit justifier sa décision d'abondement ou non et reconnaître que c'est le manque de moyens qui pilote leur décision !
- **au niveau national**, le Bureau National a décidé de déposer un recours en référé devant le Conseil d'État contre la décision de la DGER : les élèves de l'enseignement agricole ont droit à la totalité des heures d'enseignement ! Leurs équipes pédagogiques aussi !

Pour mémoire, grâce à notre première mobilisation de juin dernier, la DGER et les DRAAF ont dû renoncer à ne pas attribuer ces heures aux classes de Seconde Générale, comme elles avaient tenté de le faire dans au moins trois régions. Nous pouvons encore les faire reculer, avec le soutien des parents d'élèves, des élus et des élus dans les instances de l'établissement !

Des copies de tous les documents (courriers, pétitions, motions...) doivent être adressés au SNETAP-FSU national (snetap@snetap-fsu.fr ou par fax : 01 49 55 43 83

Olivier BLEUNVEN, secrétaire général
Fabrice CARDON secrétaire national